

## ■ Objectifs de la formation

Cette formation est destinée à l'intégration des pharmaciens de sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels dans les SDIS et a donc pour objectif de donner aux stagiaires une formation d'intégration en matière de risques technologiques, toxicologiques et en santé et pharmacie adaptée aux missions des pharmaciens des services départementaux des SDIS conformément aux dispositions réglementaires. En outre il peut constituer une mise à jour des connaissances indispensables pour les pharmaciens.

## ■ Descriptif

Les thèmes abordés sont :

- Risques Technologiques (Université de Limoges) : 1 semaine à Limoges (40h) avec une approche sur les CMIC, les conduites générales des opérations de secours sur les risques technologiques, les risques NRBC, les EPI.
- Toxicologie et Santé (Université de Bordeaux 2) : 1 semaine à Bordeaux (40h) avec une approche sur l'hygiène et prévention du risque infectieux, Toxicité chroniques des fumées, la réglementation des PIU, les PRV NRBC, les intoxications médicamenteuses, les médicaments de l'urgence, la santé au travail.

## ■ Public concerné

Obligatoire pour tous :

Diplôme d'État de Docteur en pharmacie

Pour les Sapeurs-Pompiers Professionnels : Titulaire du cadre emploi des médecins et pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels (concours sur titres organisés par la Direction de la sécurité civile du ministère de l'Intérieur) et une formation initiale de pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels.

Pour les volontaires : Formation initiale de pharmacien de Sapeurs-Pompiers Volontaires

**NB :** pour les diplômes obtenus dans un État différent de ceux de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse ou de la principauté d'Andorre, une attestation de comparabilité est exigée.

Effectif minimum : 12

## ■ Modalités pratiques

Durée de la formation : 80 heures.

La formation a lieu sur 2 semaines bloquées : 1 en présentiel à Limoges et la seconde en présentiel à Bordeaux.

Un examen (oral devant un jury) est organisé à l'issue de la formation (session en juin). Une session de rattrapage est prévue. Elle est réservée aux candidats ajournés lors de la première session où n'ayant pu se

présenter à la première session pour cas de force majeure dûment constatée, sur décision du directeur de l'ENSOSP en concertation avec les universités de Limoges et Bordeaux.

### ■ **Candidature**

L'inscription au DIU se fait via l'ENSOSP en concertation avec les SDIS qui définissent leur propre politique de formation en fonction de leurs besoins opérationnels.

### ■ **Inscriptions**

- Les inscriptions sont réalisées via l'ENSOSP.

■ **Contacts pédagogiques** : [bertrand.courtioux@unilim.fr](mailto:bertrand.courtioux@unilim.fr) ou [isabelle.baudrimont@u-bordeaux.fr](mailto:isabelle.baudrimont@u-bordeaux.fr)